

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

RAPPORT DE JURY Session 2014

Composition du jury

Daniel SÉNÉCHAL, IA IPR de lettres,
Véronique MIGUEL-ADDISU, maître de conférences en sciences du langage
Armelle SILVESTRE, Coordinatrice académique du CASNAV.

Statistiques

Inscrits	: 5 candidats
Présents	: 4 candidats
Résultats	: 3 candidats admis, 1 refusé
Distribution des notes	: de 07/20 à 14/20 (soit 07/12/13 et 14/20)

Profil des candidats :

3 PE
1 PC lettres modernes
1 PLP lettres-allemand (absent)

Cette année, on note la diminution du nombre de candidats (8 candidats l'an dernier par exemple) mais, comme l'an dernier, le degré de préparation est hétérogène.

Les trois PE (Professeurs des écoles) présentent des profils très différents tant en termes d'entrée dans les problématiques du FLS qu'au niveau de la formation, la vocation étant généralement venue à l'occasion d'une expérience de terrain. Une PE enseigne en CLIN, une deuxième y co-intervient. Le 3^e PE a une expérience totalement différente (FLE aux USA). La PC de lettres intervient de façon « organisationnelle et administrative dans un collège dont les élèves concernés sont accueillis pour le FLS par une collègue spécialiste dans un collège voisin proximité : elle fournit à cette dernière un appoint pédagogique qui l'a motivée pour s'engager dans une formation FLS.

Commentaires

Le jury rappelle d'abord aux candidats qu'ils doivent consulter attentivement les textes décrivant *l'organisation scolaire pour les élèves allophones nouvellement arrivés* (EANA) : Circulaire N° 2012-141 du 2 octobre 2012 – et sa déclinaison académique annuelle publiée par le CASNAV (SAIO) : en l'occurrence, pour les candidats qui se sont présentés cette année, la circulaire académique du 21 mai 2013 sur *l'Organisation de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en UPE2A* (Unités pédagogiques pour les Élèves Allophones (nouvellement) Arrivés).

Les modalités de l'examen sont définies dans la note de service N° 2004-175 parue au B.O. N°39 du 28 octobre 2004, dont la consultation est indispensable.

La motivation était évidente chez les trois candidats reçus cette année : ils se sont montrés capables de la justifier en tirant parti de leur expérience et de développer une réflexion consistante. Dans un cas pourtant, la créativité pédagogique remarquable (la candidate avait apporté de nombreux outils pédagogiques de son invention) et le vif intérêt manifesté pour les problématiques essentielles de cet enseignement spécifique appelaient un prolongement théorique qui fait encore défaut. L'intéressée a d'ailleurs été invitée à ancrer davantage ses pratiques dans les perspectives didactiques actuelles de l'enseignement du FLS.

La candidate refusée avait en revanche bâti son dossier – et construit sa présentation orale – sur des généralisations trop vagues pour être recevables : ni la connaissance de plusieurs langues étrangères, ni l'originalité d'un parcours professionnel

vécu dans plusieurs pays, ni enfin la bonne volonté affichée de défendre une langue que l'on aime ne peuvent garantir au jury que l'on dispose des compétences attendues.

Pour le jury en effet, il s'agit de vérifier que les candidats perçoivent les enjeux réels de cette certification et qu'au-delà du souhait de partir à l'étranger ou de valider un enseignement auprès d'un public étudiant par exemple, ils sont aptes à exercer, en situation, dans un contexte FLS mûrement anticipé.

Il convient de rappeler que cette certification complémentaire n'est pas une formalité mais un examen dont les termes sont définis au niveau national. L'intérêt pour l'intégration des EANA dans le système scolaire ou leur apprentissage de la langue française sont une motivation minimale : il est absolument nécessaire par ailleurs de faire la preuve de connaissances et de compétences solides.

Montrer au jury que l'on s'est engagé dans une expérience de classe, qu'on a développé des outils et des projets pédagogiques adaptés, voilà ce que le dossier doit mettre en avant et que l'entretien avec le jury permet de développer. Au-delà, il s'agit aussi de faire la preuve qu'on s'est intéressé à l'orientation des EANA, aux conditions de leur intégration en classe ordinaire, à leur plurilinguisme...

Les candidats doivent également être conscients que cet examen délivre une certification. Il ne doit donc être envisagé ni comme le début d'une formation ultérieure, ni comme un simple encouragement à continuer dans cette voie, mais bien comme l'attestation que l'enseignant peut prendre en charge des élèves dès l'année suivante.

Au-delà de la motivation, le degré de préparation des candidats est donc déterminant. Dans un cas sur quatre, cette année, le jury a été surpris de l'ignorance presque totale, de la part du candidat, des aspects à la fois théoriques et pratiques : textes officiels, dispositifs en vigueur dans l'académie, certifications...).

Il n'existe pas de profil-type et les parcours des candidats sont très variés mais les candidats admis sont ceux qui ont su allier une réflexion didactique et pédagogique, basée la plupart du temps sur une expérience d'enseignement à des élèves allophones, à une formation plus théorique, universitaire la plupart du temps.

La formation de trois jours proposée par le CASNAV au plan académique de formation est vivement recommandée. Toutefois, même si elle aide à situer la problématique de l'enseignement du français langue seconde, cette formation ne doit pas dispenser les candidats de se rendre dans des dispositifs d'accueil, d'effectuer des lectures, de réfléchir aux codes disciplinaires, culturels et linguistiques qu'il est indispensable d'enseigner aux EANA afin de favoriser leur inclusion dans les classes ordinaires.

Le dossier

La circulaire indique que le rapport écrit n'est pas soumis à une notation, il constitue toutefois le premier contact du jury avec les candidats, puisque celui-ci en prend connaissance avant le jour de l'épreuve orale.

Le jury ne saurait trop conseiller aux candidats d'apporter le plus grand soin à sa présentation : la forme (respect des règles orthographiques, respect du nombre de pages imposé, texte aéré...) ne doit pas être négligée.

Le fond est clairement défini dans la circulaire du 28 octobre 2004. Le dossier "*prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.*

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel."

Le candidat précisera *"les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative"*.

Les candidats éviteront de rédiger un rapport purement didactique dans lequel apparaissent uniquement des connaissances théoriques, ou une juxtaposition de fiches pédagogiques, ou encore un écrit autobiographique totalement centré sur eux-mêmes.

Inversement, ils ne doivent pas se contenter de raconter leurs expériences de terrain sans au moins suggérer qu'ils sont capables

- d'un recul critique par rapport à leur découverte du FLS, à leur parcours,
- d'une aptitude à conceptualiser l'expérience concrète,
- d'une capacité de se projeter, *en situation*, à l'école ou au collège.

La présentation orale (10 mn)

Elle peut s'appuyer sur le dossier préparé par les candidats mais ne doit en aucun cas se limiter à sa relecture. Le jury attend un exposé construit, organisé et cohérent, complémentaire de la présentation écrite.

Cette présentation doit avoir été préparée par le candidat et ne doit en aucun cas être improvisée. Elle permet au candidat de présenter son parcours professionnel et universitaire et sa réflexion sur l'enseignement du FLS.

Le jury apprécie la présentation de documents élaborés pour la classe qui viennent en complément de l'exposé oral.

Les candidats doivent avoir réfléchi à la question de leur motivation pour travailler auprès d'un public d'EANA et être en capacité de l'explicitier.

L'entretien avec le jury (20 mn)

Le jury a, face aux candidats, une double attente :

- attente de connaissances théoriques sur la spécificité du français langue seconde ou du français de scolarisation
- attente de connaissances didactiques solides.

Les candidats doivent être en mesure de répondre à des questions concernant l'accueil des EANA, les modalités d'évaluation, les certifications, l'orientation, l'élaboration de parcours spécifiques, l'accueil en classes ordinaires, etc.

Le jury apprécie particulièrement :

- la connaissance du public accueilli
 - une expérience de l'enseignement du FLS
 - les diplômes universitaires et/ou le fait d'être dans une démarche de formation
 - la créativité pédagogique, l'investissement personnel
 - l'ouverture et la collaboration avec les différents acteurs de l'institution (enseignants, professeurs principaux, partenaires habituels en matière d'orientation) ainsi que les familles ou les responsables légaux
 - une bonne connaissance des dispositifs, de l'évaluation, de l'entrée dans la langue, et de la transposition du FLE vers le FLS
 - la gestion de l'hétérogénéité et des modalités pédagogiques spécifiques
 - la capacité à identifier les personnes ressources, notamment dans l'académie
-
- la volonté de valider une compétence réelle
 - la volonté réelle de formation et d'investissement dans ce domaine.
-
- la qualité de l'expression (écrite et orale), la structuration des propos

La candidature à la certification complémentaire en FLS fait partie d'un projet professionnel responsable et ne se résume pas à la validation d'une expérience. Elle s'inscrit dans un processus de réflexion sur l'accueil des élèves allophones pour qui la maîtrise de la langue est la clé de l'intégration.

Pour le jury :

Armelle Silvestre, coordinatrice académique du CASNAV

30 mai 2014